



Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N2. Risque incendie

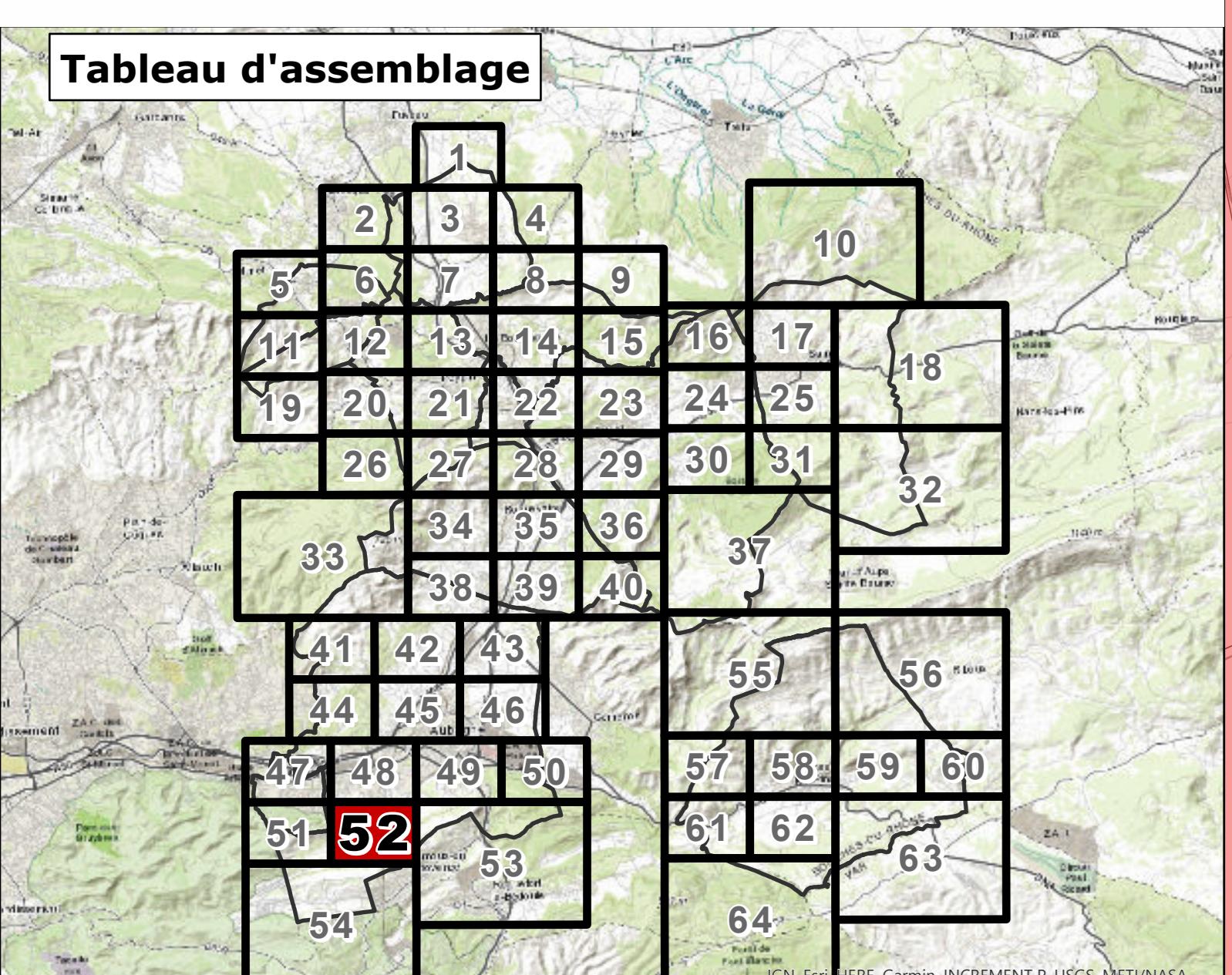
PLANCHE
52

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

AUBAGNE

N

1:2 000



Urbanisme
URBANISME
Limité de zone

Risque feux de forêt réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INCENDIE DE FORÊT
(PPRF)
Pour les communes d'Aubagne et de Roquaire

- B3
- B2
- B1
- R

Risque feux de forêt réglementé par le PLUi

TRADECTION DU RISQUE INCENDIE

Pour les communes d'Aubagne, Cadolive,
Cuges-les-Pins, La Pouilledeuse, La Desrousse,
La Perrière-Huveaune, Peyrols,
Saint-Sauveur et Saint-Zacharie

Zone incontrôlable

Zone à prescriptions

Pour la commune de Belcodène

Rouge

Blue

Orange

Fond de Plan

Paroisse

Élement de repère

Bâti dur

Bâti léger

Pêche ou Plan d'eau

Cimetière

